

# INFORMATION

CCRF

## Comité Technique « Personnels et Missions » du 15 novembre 2018 **Commedia dell'arte !**

Jeudi 15 novembre 2018 était reconvoqué, sous la Présidence de **Mme BEAUMEUNIER**, le Comité Technique « Personnels et Missions » initialement prévu le 8 novembre et qui n'avait pu se tenir faute de quorum, en raison du boycott de trois organisations syndicales (CGT, CFDT, Solidaires)

### Ordre du jour :

- Point de situation AP 2022
- Bilan social et Bilan formation professionnelle
- Point sur les effectifs
- Décision relative à l'utilisation des technologies de l'information par les OS
- Projets innovants
- Charte de déontologie (retiré de l'ordre du jour)

**CCRF-FO** était représenté par **Françoise LAGOUANERE**, accompagnée d'**Emilie PATTEYN** (intervenant en qualité d'experte).

Rappelons que **CCRF-FO** n'avait pas participé au boycott du CT du 8 novembre, estimant qu'il était urgent dans la situation actuelle, extrêmement anxiogène pour l'ensemble des personnels, d'exiger des réponses immédiates de la Directrice Générale concernant le devenir de la DGCCRF et de ses agents et ce sans atermoiement et surtout pas de la part des représentants du personnel (*Message CCRF-FO n° 18/2018 du 8 novembre*).

**Le déroulé de cette réunion en seconde convocation démontre simplement qu'une semaine a été perdue...**

La séance a démarré par une sorte de **commedia dell'arte**, ponctuée d'altercations et de confusion...

La déclaration liminaire lue par **CCRF-FO** a fait l'objet d'un envoi séparé (*Message CCRF-FO n° 19/2018 du 15 novembre*).

Mme BEAUMEUNIER a ouvert le CT en reconnaissant qu'il avait été organisé tard dans l'année ! Elle a annoncé qu'un calendrier prévisionnel des réunions serait mis en place pour 2019.

Sans attendre l'intégralité des réponses de la Directrice Générale sur les questions d'actualité (AP 2022, Police unique de l'Alimentation, mutualisations régionales, interdépartementalité,...), une OS a proposé une suspension de séance, qui a été acceptée par la Présidente.

A son issue, les trois OS qui avaient boycotté la réunion du 8 novembre (tout en assurant leur présence au CT reconvoqué) ont décidé de quitter la séance.

**Ce départ a été précédé d'une seconde et violente altercation entre un syndicat et l'Administration !**

**CCRF-FO**, qui n'avait pas boycotté le CT convoqué le 8 novembre, a participé, en toute cohérence, jusqu'au bout à ce CT reconvoqué, afin de faire préciser certains points importants pour l'avenir de la DGCCRF et de ses agents et faire valoir ses positions.

**Et des réponses superficielles méritaient effectivement d'être creusées... ce qui est le rôle d'une organisation syndicale !**

La Directrice Générale a confirmé que les arbitrages seraient rendus en fin d'année. Les orientations générales qui en ressortiront seront déclinées dans un projet qui sera présenté aux organisations syndicales.

Mme BEAUMEUNIER estime qu'il est impossible de fournir un document tant que les nombreux arbitrages ne sont pas rendus.

#### Organisation territoriale :

Des réunions interministérielles sur les propositions d'organisations territoriales de l'Etat des Préfets de région vont se tenir. En effet, conformément à la circulaire du 24 juillet 2018 sur l'organisation territoriale des services publics, les propositions des Préfets de région feront l'objet d'une analyse en lien avec les ministères concernées.

Ainsi la DGCCRF devra étudier les propositions des Préfets sur la base de ses propres objectifs, qui sont les suivants, selon Mme BEAUMEUNIER :

- Mutualisations sous différents formats,
- Placer chaque agent CCRF sous l'autorité d'un cadre CCRF,
- Assurer un fonctionnement en réseau,
- Mettre en place des expérimentations d'interdépartementalité type « Bourgogne-Franche-Comté ».

La Directrice Générale a réaffirmé que l'objectif était que chaque agent soit placé sous l'autorité d'un IP et que la solution de l'IE encadrant était un palliatif.

**CCRF-FO a insisté sur le fait que l'expérimentation BFC n'était pas transposable, car basée sur des spécificités locales.** En outre, des exemples concrets de dysfonctionnements du système « IP bi-départemental » lui ont été donnés.

Interrogée par **CCRF-FO** sur sa vision de l'interdépartementalité et sur les conséquences en termes de disparition d'implantations départementales, Mme BEAUMEUNIER a répondu qu'elle n'avait pas un projet géographique sous forme de fusions d'implantations, mais qu'il s'agissait de « fusions d'équipes » par regroupement interdépartemental sous une forme souple, dans l'objectif de ne pas laisser d'agent sans cadre.

Elle a néanmoins tenu à préciser que la DGCCRF n'était pas une « Administration guichet » mais un service d'enquêtes et qu'un système souple de regroupement en fonction du tissu économique était logique.

Elle a fait remarquer que la visibilité sur l'organisation future était faible...

**Pour CCRF-FO, il est bien évident qu'avec la poursuite intolérable des baisses d'effectifs, la DGCCRF va entrer dans le cycle infernal des « fusions d'équipes » suivies de « fusions de structures » et donc de disparition d'implantations départementales !**

**Les propositions des Préfets de région, sur le mode « modularité », « fusions » et « mutualisations » préfigurent une atomisation et la destruction du Service Public républicain auquel FO est viscéralement attaché. Mme BEAUMEUNIER n'a pas hésité à dire que certaines étaient effectivement « toxiques » !**

Sur les propositions du Préfet de région Nouvelle-Aquitaine, **CCRF-FO** a attiré l'attention de la DG sur l'expérimentation peu claire préconisée dans le Département de la Dordogne, consistant en « une remontée au niveau régional des missions DGCCRF de l'actuelle DDCSPP et de l'inspection du travail de l'actuelle UT DIRECCTE ». Selon M. SCHWOB, il pourrait s'agir de l'intégration des agents CCRF dans l'UT DIRECCTE « Travail » ... qui pose question quant à la chaîne hiérarchique...

**CCRF-FO** l'a informé du fait que des bruits de « préfectoralisation » de cette UT DIRECCTE couraient. Il va se rapprocher du Pôle C Nouvelle-Aquitaine pour éclaircir le sujet.

Par ailleurs, selon lui, la préconisation de ce même Préfet relative à la création d'une seule DDI regroupant notamment les missions DDT et les missions « sécurité sanitaire et alimentaire » ne concernerait pas les agents de la DGCCRF.

Quant aux propositions du Préfet de région Pays de la Loire portant sur la création d'un service mutualisé CCRF regroupant Mayenne, Sarthe et Maine-et-Loire, Mme BEAUMEUNIER s'est montrée très réticente, n'en comprenant pas la logique.

**CCRF-FO** a également attiré l'attention de la DG sur les propositions de modularité à l'extrême du Préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes. Ce dernier préconise, en outre, la création de Pôles contentieux « interservices » (ainsi que des idées de fusion de l'action sociale ministérielle et interministérielle et de déconcentration des mobilités !).

**Il est certain que tolérer la mutualisation du contentieux DCCRF/DGAL dans certaines DDI revenait à mettre le doigt dans un engrenage !**

### Missions :

Des réunions interministérielles vont également se tenir, mais pas sur la sphère DGCCRF.

La Directrice Générale a précisé qu'elle était en train de faire la synthèse des remontées des contributions des structures CCRF et des agents (une soixantaine de contributions).

**Gageons que ne seront mises en avant que les propositions de mutualisations multiformes et d'abandon/externalisation de missions !!!**

Interrogée par **CCRF-FO** sur ce dernier point, elle a précisé qu'aucune décision n'avait été prise, mais que le PNE 2019 était axé sur des priorités...

La TN « économie souterraine » a disparu, dans la mesure où il appartient au niveau local d'initier les interventions en la matière.

### Sécurité sanitaire des aliments :

La réunion interministérielle prévue ne s'est pas tenue, en raison du remaniement ministériel.

**Bruno LE MAIRE considère que ce sujet doit impérativement être tranché avant de proposer un projet de réforme de la DGCCRF et que, suite à l'affaire LACTALIS, le statu quo est impossible.** Il n'y a pas eu défaillance de l'Etat sur la gestion de la crise, mais la complexité et le manque de lisibilité du partage de compétences est clairement apparu.

Le Ministre est opposé à l'idée d'une « Police unique » ou d'une « Agence de l'Alimentation » regroupant agents DGCCRF et DGAL, dans la mesure où la partie « Fraudes » ne relève pas de la sécurité sanitaire des aliments et où des synergies existent entre « alimentaire » et « non alimentaire ».

**Il plaide pour une « Agence » chargée de la coordination des contrôles DGCCRF/DGAL/DGSE, ainsi que d'autres fonctions, telles que la nutrition.**

**CCRF-FO a fait remarquer que ce projet pouvait être dangereux, en ce qu'il reprenait la proposition d'un syndicat des Inspecteurs vétérinaires préconisant une intégration progressive par étapes DGCCRF/DGAL dans une autorité unique.**

Mme BEAUMEUNIER estime que la DGCCRF n'est pas en position de faiblesse et a des arguments à faire valoir....

**Ce dossier est extrêmement préoccupant et un tel optimisme semble bien excessif !  
La plus grande vigilance s'impose !**

### Mutualisations régionales :

**CCRF-FO** a de nouveau insisté pour avoir communication des **schémas régionaux de mutualisations**, qui continuent à évoluer en toute opacité pendant que les Préfets de région font eux-mêmes leurs propres propositions de mutualisations.

Nous avons rappelé que les mutualisations ne devaient à l'origine concerner que les compétences rares... ce qui semble ne pas être le cas partout !

**M. SCHWOB a enfin reconnu, sous la pression de notre syndicat, que la Direction Générale devait être informée des décisions prises en la matière au niveau régional et va demander une remontée des informations !**

**CCRF-FO en exige la communication, pour avoir enfin une vision claire sur l'organisation des missions.**

### Pôles C :

Répondant aux interrogations de **CCRF-FO**, Mme BEAUMEUNIER a reconnu que certains chefs de Pôles C avaient suggéré de « régionaliser » les BIEC, avec la création d'une BIEC par région, faisant ainsi passer leur nombre de 7 à 13. Il a également été proposé de fusionner BIEC et brigades LME.

**Elle a affirmé qu'aucun changement n'était envisagé actuellement et qu'en tout état de cause il n'y aurait pas de mobilités géographiques.**

**Pour CCRF-FO, la mise en œuvre de ces propositions (et en matière de « toxicité » certains chefs de Pôle C n'ont de toute évidence rien à envier aux Préfets de région !) placerait en grave danger la mission « concurrence », en créant des BIEC en-dessous d'une taille critique. Elle entraînerait inmanquablement a minima des mobilités fonctionnelles.**

### Bilan social :

Le bilan social 2017, qui a été enrichi sur divers points (tels que tranches d'âge, nombre d'agents ayant un CET, plafonds d'emplois, promotions, taux de mobilités fonctionnelles et géographiques...), a été examiné.

Outre les remarques formulées en déclaration liminaire, **CCRF-FO** a demandé à ce que le « taux de féminisation » mentionné dans certaines rubriques soit remplacé par des pourcentages F/H.

La carte de répartition géographique des effectifs en DDI laisse clairement apparaître le nombre considérable de départements à effectifs inférieur à 11 !

**Il a été demandé de faire apparaître la tranche de 1 à 5, très révélatrice des problèmes actuels et à venir !**

Le pourcentage de mutations obtenues en 2017 (52 %) est très en retrait par rapport à 2016 (64,13 %).

### **Bilan de formation :**

Sur les **décisions de non titularisation**, Mme BEAUMEUNIER s'est montrée inflexible, au motif qu'elle refusait de titulariser des agents susceptibles de perturber le fonctionnement des services...

La non titularisation de contrôleurs est d'autant plus problématique que les intéressés n'en sont officiellement informés qu'après être déjà en poste depuis un mois sur leur lieu d'affectation, ce qui est humainement intolérable.

Mme OUDOT a précisé qu'une réflexion allait être engagée sur la formation initiale et les calendriers de gestion.

### **Point sur les effectifs :**

En dépit de la très lourde insistance de **CCRF-FO**, l'Administration a refusé de remettre aux OS le **tableau de répartition 2018 des effectifs**, rendant ainsi impossible tout débat en la matière, ce qui est incompréhensible, sauf à traduire une **volonté tenace de masquer la réalité !**

La DG préfère le communiquer par mail, arguant du fait que les OS sont très critiques envers la pratique consistant à remettre les documents en séance !

**En matière de commedia dell'arte, force est de reconnaître que notre nouvelle Direction Générale est imbattable !**

M. SCHWOB a affirmé que le mail serait envoyé dans l'après-midi... ce qui n'a bien évidemment pas été le cas ! Le document a été envoyé ce vendredi 16 novembre à 18H58 !!!

**CCRF-FO dénonce cette pratique tout aussi grotesque qu'intolérable et indigne d'une Direction de Bercy et exige que ces éléments soient systématiquement communiqués aux OS dans les délais prévus par le règlement intérieur du CT.**

Le CT a notamment compétence à examiner les questions relatives aux effectifs et doit être informé des incidences des décisions budgétaires.

Nous avons exigé, par ailleurs, un comparatif 2017/2018 des implantations, compte tenu des baisses d'effectifs et des possibilités de rééquilibrage Région/Département.

L'Administration s'est contentée de préciser que les indices PROSCOP ne sont plus utilisés et sont remplacés par des indicateurs portant sur le PIB, la population, le nombre d'emplois et le nombre d'entreprises. Ces indicateurs sont des éléments théoriques permettant de faire les dialogues de gestion, en mesurant le poids relatif des départements. Le volume d'emplois est réparti entre les régions, qui les répartissent entre les départements. L'arbitrage est réalisé en CAR (Comité de l'Administration Régionale), puis validé par la DG. **L'exercice est évidemment devenu compliqué en raison des mutualisations régionales !**

### **Décision relative à l'utilisation des TIC par les organisations syndicales (pour avis)**

**Avis favorable des OS présentes : CCRF-FO et CFTC/UNSA**

### **Projets innovants :**

La Directrice Générale a cité, pour information, les projets innovants :

- **Site de signalement** (horizon flou : 2019 - Site Pilote : Centre-Val de Loire). **CCRF-FO** avait participé à une réunion de présentation du projet, qui pose une série de questions (gestion, impact sur les agents, faux signalements,...) qui demeurent sans réponses, le projet n'étant pas suffisamment avancé. **CCRF-FO** a demandé qu'un nouveau point soit fait dès que possible.
- « **Le smartphone veille au grain** », qui permet l'enregistrement des résultats des contrôles à l'import/export des fruits et légumes sur smartphone et qui a reçu le 2<sup>ème</sup> prix de l'innovation à l'occasion de l'évènement Bercy INNOV.
- « **Faux avis sur internet : stop à l'intox** », également présenté à Bercy INNOV.

**Ce CT était le premier de l'année... et le dernier avant le renouvellement de l'instance le 6 décembre prochain.**

**Le syndicat CCRF-FO n'a pas cédé à la tentation du boycott et a répondu présent, pour faire face à une Administration qui avance masquée et la contraindre à dévoiler son jeu, dans l'intérêt des agents.**

**Attaché aux instances de dialogue social, qui sont menacées par les projets gouvernementaux, CCRF-FO refuse de les voir transformées à la DGCCRF en théâtres, au gré des humeurs des uns et des autres !**